TARIFS

des soins remboursables les plus courants

TECHNOLOGUE ORTHOPÉDIQUE NON CONVENTIONNÉ EN TECHNOLOGIE DE LA CHAUSSURE

Numéro INAMI
Numéro BCE

Dans le cadre de l'obligation d'information et des bonnes pratiques, le technologue orthopédique vous informera en détail sur le type de dispositif qui vous a été prescrit et sur les modalités de financement

DESCRIPTION DES SOINS		MONTANT TOTAL	INTERVENTION INAMI	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	SUPPLÉMENT PATIENT
Semelle orthopédique adaptée individuellement	**Standard**	€	€	€	€
Code de nomenclature : 653973	**Bim**	€	€	€	€
Chaussure orthopédique pour pied plat	**Standard**	€	€	€	€
Code de nomenclature : 643753	**Bim**	€	€	€	€
Chaussure pour amputation de l'avant -pied	**Standard**	€	€	€	€
Code de nomenclature : 643252	**Bim**	€	€	€	€
Chaussure de marche spécialeen cas de lésions diabétiques	**Standard**	€	€	€	€
Code de nomenclature : 653671	**Bim**	€	€	€	€

Conventionné Un dispensateur de soins conventionné respecte les tarifs de l'INAMI.

Bim Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

Montant total Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.

Intervention INAMI Partie du tarif que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Ticket modérateur patient Partie maximale du tarif que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

Supplément patient Montant maximal qu'un dispensateur de soins facture en plus du tarif de l'INAMI.

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

- Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI.

OU

- Uniquement le ticket modérateur et des suppléments éventuels (si le dispensateur applique le tiers payant).

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.